

Des compteurs controversés

François Drouin

Number 756, April–May 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/66233ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Drouin, F. (2012). Des compteurs controversés. *Relations*, (756), 4–5.



Des compteurs controversés

Les compteurs à radiofréquences d'Hydro-Québec ne seraient pas sans conséquences sur la santé de la population.

FRANÇOIS DROUIN

L'auteur est coordonnateur des actions de la Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique

Récemment, Hydro-Québec a décidé de moderniser ses installations en créant un projet de lecture à distance des compteurs qui prévoit le remplacement de tous les types d'appareils existants par des nouveaux modèles dits «intelligents». Ces compteurs communiquent entre eux, par radiofréquences, les données de consommation d'électricité des foyers de sorte que les relevés ne sont plus nécessaires pour établir la somme à facturer aux clients. Pour que le réseau puisse fonctionner, des routeurs et des collecteurs sans fil doivent aussi être installés, créant ainsi une

toile de radiofréquences supplémentaires qui ne serait pas sans conséquences pour la santé de la population à court et à long terme.

Pour les citoyens qui souffrent d'électrosensibilité, le projet d'Hydro-Québec est bien entendu inacceptable. Ces personnes présentent des symptômes tels que des maux de tête, des nausées, des palpitations cardiaques ou de l'insomnie lorsqu'elles sont exposées aux champs électromagnétiques. Leur condition de santé n'est malheureusement pas reconnue par le Collège des médecins du Québec, qui est en retard par rapport à ses vis-à-vis européens, notamment la Suède, où l'électrosensibilité est reconnue comme

un handicap. Ceux et celles qui en souffrent reçoivent même une aide financière de l'État suédois pour les aider à vivre une vie normale et à s'adapter à un environnement de plus en plus surchargé d'ondes de toutes sortes.

Les radiofréquences, en plus d'effets à court terme indésirables, peuvent aussi provoquer une kyrielle de problèmes de santé à long terme. L'Organisation mondiale de la santé déclarait, en mai 2011, qu'elles étaient possiblement cancérogènes, reflétant ainsi les inquiétudes grandissantes de la communauté scientifique internationale. Durant la même période, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe demandait à ses pays membres de faire tout en leur pouvoir pour décourager l'utilisation des technologies sans fil par les enfants et les adolescents, no-





tamment dans les écoles. Devant ces appels à la prudence qui sont appuyés par plusieurs scientifiques spécialistes des champs électromagnétiques, il paraît évident que le principe de précaution devrait s'appliquer lorsque de nouvelles technologies sans fil sont mises en marché.

Cette vision modérée et sage a inspiré la création, l'automne dernier, d'un groupe de citoyens opposés au projet de lecture à distance d'Hydro-Québec. La Coalition québécoise de lutte contre la pollution électromagnétique (CQLPE) vise à faire reculer Hydro-Québec et à sensibiliser la population et les décideurs aux multiples formes d'électro-smog.

Non seulement le déploiement massif des compteurs «intelligents» sur tout le territoire québécois menace-t-il la qualité de vie des personnes électrosensibles et la population en général, mais il est aussi une grave atteinte à la liberté de choix. En effet, les personnes électrosensibles, ou celles qui ne veulent pas le devenir, peuvent toujours choisir de ne pas avoir de cellulaire, de four à micro-ondes ou de routeur sans fil. Elles contrôlent ainsi leur environnement immédiat, ce sur quoi elles ont une emprise, au contraire par exemple des antennes-relais dont il est impossible de refuser l'installation dans nos collectivités.

Hydro-Québec ayant été créée à l'époque du célèbre «Maîtres chez nous», il est assez ironique de constater que la société d'État tente aujourd'hui de retirer à une grande partie de la population québécoise sa capacité de décider ce qui entre ou non dans nos demeures. Outre les risques pour la santé, il y a donc un enjeu hautement symbolique de démocratie et de respect des droits fondamentaux.

Hydro-Québec est, durant les mois de mars et avril, devant la Régie de l'énergie du Québec pour défendre son projet. S'il s'avérait qu'il soit accepté, la pollution électromagnétique des compteurs «intelligents», des routeurs

et des collecteurs viendrait s'ajouter à l'électro-smog ambiant qui est en constante augmentation depuis une dizaine d'années. La CQLPE invite donc les citoyens à contacter le gouver-

nement du Québec, la Régie de l'énergie et Hydro-Québec pour leur faire part de leur mécontentement et de leurs préoccupations à ce sujet. ●

Politiser la laïcité

La journée d'étude sur la laïcité du Centre justice et foi a permis de jeter un regard critique sur le discours public entourant ce débat, toujours menacé de raccourcis dangereux.

GEORGES LEROUX

Depuis le dépôt du rapport de la commission Bouchard-Taylor, les débats sur les enjeux de la laïcité se sont multipliés. Des ouvrages importants, certains issus de colloques, d'autres l'œuvre de penseurs désireux de clarifier la notion, ont entrepris de baliser le chemin. La journée d'étude organisée par le Centre justice et foi, le 28 janvier dernier à Montréal, qui réunissait quatre intervenants reconnus pour leur contribution à la réflexion, s'inscrit dans ce vaste débat public. Il est certes impossible de reprendre ici les arguments de chacune des contributions, mais quelques perspectives d'ensemble se dégagent d'emblée.

Prenant appui sur les travaux du sociologue et historien Martin Meunier, en particulier sur son concept de «régimes du religieux», Louis Rousseau a développé une riche analyse des liens entre la religion et la construction identitaire dans l'histoire du Québec. Le passage complexe d'un régime ethno-religieux, où la religion se confond à l'identité nationale, à un régime

pluraliste, où on peut observer des groupes diversifiés plus fortement structurés et l'érosion des religions autrefois majoritaires, semble caractériser la situation actuelle. Quelle peut être, dans le Québec pluraliste, la place de la référence religieuse? Selon Louis Rousseau, elle est d'abord patrimoniale, sans que cela signifie la disparition de la référence identitaire au passé religieux de la majorité de la population. Un complexe travail d'interprétation et de réappropriation est en cours, qui éclaire à rebours les résistances provenant de milieux sécularistes, à intégrer ces dimensions patrimoniales. Pour l'historien soucieux d'observer des mutations et de les interpréter, la laïcité doit d'abord fournir les conditions d'un accueil objectif et neutre du passé, et non chercher à le faire disparaître.

Dans un exposé nourri de références juridiques rigoureuses, Hélène Tessier a mis en lumière la double tradition qui soutient la pratique des accommodements raisonnables: d'une part, la tradition libérale et son institution centrale, la charte, pour les décisions relatives aux droits, et la tradition

L'auteur est professeur émérite au Département de philosophie de l'UQAM